

Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 12 septembre au 3 octobre 2014

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Corbie»**

Aucune observation n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.